

La crise ébranle l'économie réelle

Pour le CES, la crise montrera son vrai visage en 2008 et le ralentissement du secteur financier pourrait affecter l'État.

Pour dresser le panorama le plus complet possible de l'économie luxembourgeoise en 2007, le CES ne pouvait pas ne pas évoquer largement la question de la crise financière. Au Luxembourg, économie sensible aux mouvements mondiaux, la finance représente une part substantielle du revenu de l'État et les revers du secteur pourraient toucher le pays.

De notre journaliste
Delphine Dard

Le CES rappelle à juste titre, que la place financière reste la locomotive de l'économie nationale. Le secteur emploie en effet 40 000 personnes, soit 13 % de la main-d'œuvre du pays. Plus important encore, le tiers des recettes fiscales de l'État dépend du secteur financier qui compte aussi pour la moitié du PIB luxembourgeois.

«Un repli même partiel des performances du secteur ne sera pas sans conséquence sur la valeur ajoutée de notre économie, ni sur les finances publiques», souligne le CES.

Certes, la place financière luxembourgeoise ne dépend pas de l'investment banking, le secteur le plus durement touché par les crédits subprime. Mais la crise est aujourd'hui basée sur le manque de confiance et sur l'incertitude, quant à la localisation des crédits qui ont été, par le biais de la titrisation, dispersés dans le monde entier.

Le Luxembourg étant une économie particulièrement ouverte, il est donc censé d'imaginer que la crise passera nécessairement, d'une façon ou d'une autre, par le pays.

Ainsi, les banques du Grand-Duché ont, dès 2007, doublé leurs provisions par rapport à 2006, ce qui a eu pour conséquence, malgré des revenus bruts positifs, de faire baisser leurs revenus nets de 10 %.

Les fonds d'investissement ont, eux, bien commencé 2007 en dépassant la barre symbolique des 2 000 milliards d'avoirs sous gestion.

Mais les marchés baissiers ont ensuite fait rapidement fondre ces avoirs. Si la tentation est grande de dire que la place financière luxembourgeoise est passée entre les gout-

tes de la crise, le CES met en garde contre toute conclusion hâtive.

Selon lui, l'un ou l'autre établissement situé dans le pays fera sans doute part au cours de l'année de dommages sensibles pouvant entraîner des conséquences sur l'emploi. Le CES pense sans doute aux filières dans le pays de grands groupes internationaux comme UBS, qui ont annoncé des restructurations au niveau mondial et qui pourraient de ce fait être amenés à licencier au Luxembourg.

Une année charnière

Malgré tout, la pénurie de main-d'œuvre sur le marché financier luxembourgeois devrait, dans le meilleur des scénarios, freiner toute tendance au dégraissage dans les grands groupes.

Le CES appelle les autorités à faire preuve de la plus grande prudence et d'offrir des possibilités de provisionnement aux banques pour amortir d'éventuels accidents de parcours. Le CES appelle aussi la CSSF à jouer pleinement son rôle dans cette situation difficile pour garder sa crédibilité. Pour le CES, il ne fait pas de doute que l'économie réelle sera contaminée par la finance puisque le secteur est le poumon économique du pays.

Sans être toutefois trop pessimiste pour l'avenir de la place financière, le comité prévoit un ralentissement de l'offre d'emploi dans le secteur pour les mois à venir. Il évoque aussi une baisse de commissions pour les fonds dont les avoirs sous-gestion baissent.

Les banques aussi sont actuellement dans une situation délicate et dans un environnement où il est difficile pour elles de se refinancer à des taux favorables.

L'année 2008 sera pour le secteur financier luxembourgeois, comme pour l'ensemble de la finance internationale, une année charnière. Cette situation devrait aussi affecter les recettes fiscales du pays, déjà accusées par le CES d'être très imprévisibles et de contribuer de ce fait à renforcer la volatilité des finances publiques.



Photo : aifp

Avec la crise, l'activité de la place financière devrait ralentir en 2008.

Des recettes fiscales fragiles

Le CES a dressé, hier, dans son évaluation économique du pays, un bilan critique des plans de prévision budgétaire des finances de l'État. Il rappelle que dans une petite économie ouverte, comme le Luxembourg, la volatilité de recettes est très élevée et préconise donc la prudence.

En ce qui concerne, par exemple, les impôts indirects comme les droits d'accise, le CES souligne que les exigences en matière de changement climatique pourraient amener le pays à relever ces droits et pourraient donc occasionner une baisse des recettes à la pompe en décourageant certaines personnes à venir s'approvisionner dans le pays. Si cette mesure est une condition indispensable pour réduire les émissions de CO₂ du Luxembourg, elle représente aussi une incertitude en matière de recettes fiscales. Pour le CES, les turbulences sur les marchés financiers pourraient aussi engendrer des recettes fiscales à la baisse. Pour le CES, cette volatilité rend la gestion macroéconomique difficile. Selon le comité, un pays comme le Luxembourg devrait donc par sécurité opter pour des objectifs budgétaires à moyen terme plus exigeants que ceux de grands pays comme la France ou l'Allemagne, même si le pays connaît une croissance supérieure à celle de ses voisins. Le CES souligne enfin, que ces observations montrent la fragilité de l'assiette d'imposition au Luxembourg à l'horizon 2015, si des recettes de remplacement ne sont pas trouvées.

ÉCHO

Le revenu médian en question

Pour classer la population, le Statoc se base sur le revenu médian et non sur la moyenne qui est faussée par les extrêmes. Le revenu médian est le revenu qui partage exactement la population (50 % ont moins, 50 % ont plus). En 2006, il était de 3 979 euros par mois. Il faut aussi distinguer le revenu médian disponible, calculé en fonction de la composition des ménages. En 2006, il était de 2 473 euros par mois, contre 2 372 euros en 2005.

Le risque de pauvreté grandit

Quatorze pour cent des ménages ne dépassent pas le seuil de risque de pauvreté. Un chiffre qui inquiète le CES, qui souhaite que l'État cible mieux ses aides familiales.

Le CES a dressé hier un portrait de la cohésion sociale luxembourgeoise basée sur des chiffres du Statec de 2006.

Le comité a tout d'abord salué la mise en application des mesures que sont la création d'un boni pour enfant et l'adaptation de 6 % du barème d'imposition du revenu des personnes physiques. Selon le CES, la mesure est d'autant plus justifiée qu'au Luxembourg, le taux de risque de pauvreté est plus élevé pour les ménages avec enfants à charge que pour les ménages sans enfant.

Mais pourtant, le comité insiste sur l'importance de mensualiser l'ensemble des aides financières accordées aux familles dont le boni pour enfant, car le nouveau système implique, selon le comité, une augmentation possible de la pression fiscale pour les ménages.

Le CES a ensuite passé en revue le détail des personnes en situation de pauvreté au Luxembourg. Il rappelle que le seuil de risque de pauvreté est fixé à 60 % du revenu disponible

équivalent médian, à savoir 1 484 euros par mois en 2006. Or, les ménages dont le revenu ne dépasse pas le seuil de risque de pauvreté ont représenté 14 % en 2006, un chiffre en hausse par rapport aux 13,4 % de 2005. Mais le CES s'inquiète surtout du nombre grandissant de ménages qui se rapprochent de ce seuil : plus de 11 % de ménages luxembourgeois ont un revenu qui se situe entre 1 978 et 2 226 euros par mois.

Des aides plus ciblées

Le faible niveau d'éducation, l'inactivité, l'isolement et le fait d'avoir des enfants à charge sont évidemment des facteurs qui augmentent le risque de pauvreté.

Mais si 14 % de la population est concernée par le risque de pauvreté, il est encore plus inquiétant de constater que 10 % des travailleurs sont touchés par le phénomène, surtout que 70 % de ceux-ci sont salariés à plein temps et ne devraient

donc pas connaître une telle situation de précarité. Ce sont essentiellement les jeunes travailleurs (25-29 ans) de nationalité portugaise et luxembourgeoise qui sont concernés par le phénomène.

Fort heureusement, les transferts sociaux jouent un rôle important dans la réduction du risque de pauvreté qui concernerait près de 24 % de la population s'ils n'étaient pas distribués.

Par ailleurs, en terme de pauvreté subjective, il apparaît que plus de 18 % des ménages estiment avoir des difficultés à joindre les deux bouts.

Face à l'ampleur du problème, le CES insiste sur l'importance de réformer l'école afin qu'elle puisse mieux qualifier les futurs travailleurs et donc leur éviter ainsi d'approcher le seuil de pauvreté.

Le CES invite aussi l'État à réfléchir à des systèmes de prestations familiales plus ciblées qui pourraient, pourquoi pas, prendre la forme de chèques garderie ou cantine.

Les attributions du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social du Grand-Duché de Luxembourg (CES) a été institué par la loi du 21 mars 1966. Le Conseil économique et social est l'institution consultative centrale et permanente du gouvernement en matière d'orientation économique et sociale. Il est l'encheintre du dialogue social et de la concertation socioprofessionnelle au plan national et supranational sur les problèmes économiques, sociaux et financiers.

Dans la hiérarchie des institutions, le Conseil économique et social, en tant qu'organe consultatif de la concertation tripartite, se situe au premier stade des réflexions sur les problèmes en amont des arbitrages et décisions finaux, qui sont du ressort du gouvernement et de la Chambre des députés. En ce sens, il remplit un rôle important de prospective et de catalyseur

d'idées. Sa finalité première est le rapprochement des positions entre les deux forces principales de l'économie, souvent opposées, que sont le capital et le travail, en tenant compte de l'intérêt général. Le Conseil a pour mission de soumettre au gouvernement des propositions viables permettant de guider les choix à opérer dans la mise en œuvre des politiques futures.

Le CES a pour compétence générale l'étude des problèmes économiques, sociaux et financiers intéressant, soit plusieurs secteurs économiques, soit l'ensemble de l'économie nationale. La saisine du Conseil s'opère à la demande du gouvernement ou de sa propre initiative.

Parmi ses principales missions, l'élaboration d'un avis sur l'évolution économique, sociale et financière du pays lui incombe annuellement.